

3108

**ASSISTANCE TRAVAUX PUBLICS SERVICE A.T.P.S.**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 60 000 euros  
Siège social Quartier les Plaines, Impasse des Chênes - 83136 ROCBARON  
RCS DRAGUIGNAN B 400 819 330

**GREFFE**

08 FEV. 2012

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le vingt-cinq novembre, à onze heures trente, les actionnaires de la société A.T.P.S., société par actions simplifiée, au capital de 60 000 euros, divisé en 750 actions de 80 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président, au siège social.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Patrick PICHARDIE préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la société.

Les fonctions de secrétaire sont assurées par Mademoiselle Emilie MERCADAL.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 750 actions sur les 750 actions de 80 euros composant le capital.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- Transfert de siège social,
- Modifications statutaires,
- Agrément pour apport de titres,
- Pouvoir pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, sur proposition du Président et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de ROCBARON (Var) Quartier les Plaines- Impasse des Chênes Verts, à 14 place Georges Pompidou Park Avenue A 93160 NOISY LE GRAND, à compter du 25 novembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts

#### **Article 4 - SIÈGE SOCIAL**

« Le siège social est fixé à 14 place Georges Pompidou Park Avenue A 93160 NOISY LE GRAND. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME RESOLUTION**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'autoriser l'apport des titres détenus dans la société par Monsieur Patrick PICHARDIE et Madame Yannick PICHARDIE, à savoir 494 actions ordinaires détenues par Monsieur Patrick PICHARDIE et 5 actions ordinaires détenues par Madame Yannick PICHARDIE, au capital de la société GROUPE PICHARDIE-BREZZO, société par actions simplifiée en cours de formation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président afin de procéder au transfert des titres selon les textes légaux et réglementaires en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

### **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les actionnaires.

**Yannick PICHARDIE**



**Patrick PICHARDIE**



**La société ASTEN**

*représenté par Philippe Belaud en tant que PDG*

